

DECHARGE DE RESPONSABILITE PILOTE

Dans le cadre de la journée organisée par **Je.TTE**..... le **22 Septembre 2023**..

je soussigné(e) M..... né(e)le

Adresse postale:.....

Téléphone :

E-mail :

dégage la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS et l'ORGANISATEUR de toute responsabilité, au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager, un salarié du Circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du Circuit, y compris les deux pistes :

- piste Grand Prix,
- piste Club.

Je déclare également :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé,
- être muni d'un équipement complet : 1/ pour les véhicules de série : casque, chaussures fermées, vêtements longs couvrant bras et jambes (pantalon pour les femmes) ; 2/ pour les véhicules de compétition : casque homologué, chaussures homologuées, gants homologués, sous-vêtements et combinaison ignifugés homologués ; 3/ pour les motards : casque intégral homologué, gants, bottes, combinaison avec dorsale,
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS dès lors que :

- je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit,
- ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à régler à la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS ou à l'ORGANISATEUR, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS.

Tarifs de réparation des équipements de la SAEMS CNMC :






Pile de pneus (tarification à la pile)	260.00 € HT
Toile caoutchouc (200 €HT / m, 5m linéaire)	1100.00 € HT
Rails de sécurité (unité : 4 m)	650.00 € HT
Absorbants – sac de 20kg (le sac)	36.00 € HT
Panneau chevalet de distance	150.00 € HT
Poteau de rails de sécurité (à l'unité)	500.00 € HT
Alpina Super Defender (à l'unité)	1050.00 € HT
Grillage FIA (860 €HT / m linéaire)	960.00 € HT
Extincteur (à l'unité) :	180.00 € HT
Autre dégradation :	Sur devis

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit de NEVERS MAGNY COURS, y compris les deux pistes ci-dessus visées, dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement.

A MAGNY-COURS, LE **22 Septembre 2023**.....

SIGNATURE :

DRAPEAUX

				
<p>Présenté AGITE au poste commissaire</p> <p>-Lors de l'ouverture de piste par la voiture officielle avant le départ de toute partie d'une épreuve, pour indiquer que TOUT EST OK au poste</p> <p>-Indique le départ d'un tour de chauffe et le début d'une séance d'essais si la D.C. le juge nécessaire</p> <p>-Fin de zone neutralisée ou durant 1 tour pour indiquer un retour de la piste à son état d'origine.</p> <p>-Relance après Safety-Car</p>	<p>Présenté AGITE au poste commissaire</p> <p>Un drapeau :</p> <p>-Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste</p> <p>-Présenté 2 tours consécutifs avant l'endroit dangereux pour signaler aux concurrents, un obstacle n'ayant pu être retiré.</p> <p>-Tout dépassement est FORMELLEMENT interdit</p>	<p>Présenté AGITE</p> <p>-Depuis la ligne de départ pour stopper une séance d'essais ou une course.</p> <p>-Est délégué dans les postes commissaires et ne peut être présenté QUE sur ordre de la D.C</p> <p>-Tout dépassement est interdit</p> <p>-Doit être présenté jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de voiture évoluant sur la piste.</p> <p>Essais : Les voitures réduisent immédiatement leur vitesse et se dirigent lentement vers la voie des stands</p> <p>Course : Les voitures réduisent immédiatement leur vitesse et se dirigent lentement vers la ligne de drapeau rouge.</p>	<p>Présenté FIXE au poste commissaire</p> <p>-Pour avertir les concurrents d'une détérioration de l'adhérence sur la piste dans la zone en aval du poste au maximum durant 4 tours.</p> <p>-Réduisez votre vitesse et restez vigilant.</p> <p>-Est présenté accompagné d'une main levée vers le ciel pour indiquer le début d'une averse</p> <p>-Il n'y a pas lieu de présenter un drapeau vert dans le secteur aval de celui où ce drapeau est présenté.</p>	<p>Présenté FIXE au poste commissaire</p> <p>-À une voiture sortant des stands au moment où une ou plusieurs voitures s'approchent sur la piste</p> <p>Présenté AGITE</p> <p>Essais : Cédez le passage à une auto plus rapide qui est juste derrière vous et s'appête à vous doubler.</p> <p>Course Sprint : vous allez être doublé par une auto ayant au moins un tour d'avance.</p> <p>Laissez-la passer.</p> <p>Course Endurance : vous allez être doublé par une auto plus rapide que lui.</p>

EQUIPEMENTS PILOTE

			
<p>Véhicules de série immatriculés (possédant une carte grise)</p> <p>-Casque homologué à la norme CE</p> <p>-Vêtements manches longues, pantalons obligatoires (pas de short ni de t-shirts) et chaussures fermées.</p> <p>Véhicules de compétition * (immatriculés ou non immatriculés)</p> <p>-Casque homologué à la norme CE</p> <p>-Combinaison et gants ignifugés</p> <p>-Vêtements manches longues, pantalons obligatoires (pas de short ni de t-shirts) et chaussures fermées.</p> <p>-Système RFT (système type Hans)</p> <p>-Extincteur présent dans le véhicule</p> <p>* Un véhicule de compétition est un véhicule ayant subi une modification par rapport à la série (arceau, baquets, harnais : voir article II-A12 et II-B12 des RTS FFSA)</p>			

RÈGLES

La signalisation sur piste

- Restez attentifs aux consignes d'entrée en piste de votre commissaire de la voie des stands.
- Restez attentifs aux feux de sortie de la voie des stands, aux drapeaux des commissaires et aux drapeaux électroniques.
- Rouge = STOP / Vert = ENTREZ EN PISTE

Drapeaux et dispositifs réglementaires

- En piste, les drapeaux vous seront présentés en bord de piste par les commissaires.
- Veillez à bien respecter ce code, garant de la sécurité de tous.
- Attention aux dispositifs du respect de la ligne de course, vibreurs, (positifs ou négatifs)
- Prenez quelques tours pour bien les repérer.

La sortie des stands

- Restez à gauche jusqu'au premier virage, ne coupez pas la ligne blanche.

Le retour au Pit Lane

- Dans le dernier virage, je reste à gauche et je signale mon intention. Je ne coupe pas la trajectoire au dernier moment.
- La vitesse maximale sur les Paddocks et de 30km/h et 60km/h sur la voie des stands.

Limite et contrôle du bruit

- La limite d'émission sonore est de 100 dB.

Sortie de piste et/ou chute

- En cas d'incendie, mettez-vous en sécurité, éloignez-vous de la voiture et laissez le personnel se charger de l'action.
- En cas de sortie de piste dans un bac de sécurité, ne pas chercher à sortir du bac et attendre le dépannage.
- Si tout va bien, allez-vous placer en sécurité derrière les rails et laissez la voiture.
- En cas de doute, ne bougez pas, n'enlevez pas votre casque. Les commissaires et une équipe médicale se charge de votre sécurité.

Dépassements

- Si vous êtes plus rapide, le véhicule vous précédent est prioritaire. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires pour le dépasser en toute sécurité.

Art 1 Le participant doit être titulaire d'un permis de conduire équivalent au permis B français en cours de validité lors de l'événement auquel il participe, il doit avoir aussi une assurance en cours de validité pour le véhicule engagé à cet événement.

Art 2 Si le véhicule de compétition n'est pas immatriculé, seule la RC Circulation circuit lui permet de prendre la piste, un numéro de châssis peut également être utilisé en remplacement du passeport technique. Quoiqu'il en soit ce véhicule n'est pas autorisé sur route ouverte.

Art 3 Le participant doit assurer son véhicule de compétition en RC pour roulage sur circuit automobile (y compris pour votre passager) à l'exclusion des épreuves sportives, courses, compétitions en remplissant le formulaire ci-joint ou en fournissant une attestation de votre assureur.

Art 4 Les harnais dans la voiture de compétition sont obligatoires pour le pilote et le passager.

Art 5 Tout véhicule de compétition ne correspondant pas aux critères techniques demandés, comme par exemple le niveau sonore imposé sur le circuit, n'aura pas accès à la piste. Dans ce cas, compte tenu du fait que les critères techniques sont connus à l'inscription, celle-ci ne sera pas remboursable et le véhicule sera exclu de la journée.
Niveau sonore maxi : 100db.

Art 6 Le participant s'engage sur le parfait état de son véhicule de compétition (pneus, freins, niveaux ...). Pour accéder à la piste, le participant aura au préalable fixé son/ses anneaux de remorquage. Tous les objets non fixés dans l'habitacle doivent être retirés.

Art 7 La vérification des documents sera faite obligatoirement avant l'accès à la piste et nous vous remettrons les bracelets pour accéder à celle-ci.

Art 8 Les participants ainsi que les passagers doivent porter les mêmes équipements aux normes en cours : une combinaison, gants, chaussures ignifugés, casques (Site FFSA / Rechercher : 12 - Réglementation Combinaisons-Vêtements de protection).

Art 9 Tous les participants s'engagent à se conformer au règlement de la journée et ils se portent garants du comportement de ses accompagnants.

Art 10 Le participant ainsi que ses accompagnants s'engagent à ne pas boire d'alcool ni à consommer de substance illicite sur l'enceinte du site du circuit, le superviseur de la journée pourra faire des tests d'alcoolémie durant la journée.

Art 11 Le participant s'engage à être courtois envers les autres participants ainsi qu'envers l'équipe organisatrice de l'événement.

Art 12 Le participant s'engage à respecter le briefing écrit qui lui sera remis lors de l'inscription.

Art 13 En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés par les participants, l'organisateur ne saurait prendre position sur le règlement de quelque litige que ce soit, laissant les protagonistes s'entendre entre personnes adultes et responsables.

Art 14 En cas de dégâts matériels au circuit occasionnés par le participant, celui-ci s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation ou de remplacement (ex. : utilisation de sac absorbant à cause de divers fluides sur la piste, utilisation d'extincteur, rail de sécurité, pile de pneus et toute autre infrastructure).

Art 15 En cas d'accident, le participant s'engage à ne pas prendre de photo ou de divulguer des photos de la voiture d'un autre participant sans son autorisation express.

Art 16 Les porte-voitures devront être garés à l'emplacement indiqué par les organisateurs.

Art 17 Les voitures des visiteurs et accompagnants devront stationner sur les parkings extérieurs au paddock.

Art 18 Les essais pourront être interrompus à tout moment par un responsable du circuit si celui-ci estime que les conditions de sécurité ne sont plus réunies et ce pour quelque cause que ce soit.

Art 19 Toutes suspensions ou arrêts d'une séance ou journée de roulage, quelle qu'en soient les raisons, n'entraînera aucun remboursement, indemnité et dommage et intérêt.

La signature de la Décharge du Circuit de Magny-Cours (Page 1) vaut pour l'ensemble du document (Page 2&3).

Tout écart à ce règlement entraînera une exclusion sans remboursement du participant.